

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GERENTON, MEDARD, BABONNEAU, JEANNERET, Ms LAMOUR, FACCHIN, BOUDET, MANCEAU, PHILIPPE Patrick, ZIANE, SOUTUMIER, JACQUIN, HAMON, LENTIGNAC.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mmes VINOT-PREFONTAINE (Pouvoir à Mme THOMPSON), THIEBAULT (Pouvoir à M. LAMOUR), MOSSE (Pouvoir à Mme MEDARD), BOURGY (Pouvoir à Mme JEANNERET), Ms BOISSARD (Pouvoir à M. FACCHIN), CIUCIU (Pouvoir à M. Patrick PHILIPPE), DEMAREST (Pouvoir à M. HAMON).

ETAIT ABSENT EXCUSE ET NON REPRESENTE : M. Jean-Pierre PHILIPPE.

ABSENT NON EXCUSE ET NON REPRESENTE : M. DELALANDE du point n° 1 au point n° 4 et présent du point n° 5 au point n° 6.

Monsieur Patrick PHILIPPE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est constaté.

Madame ANTONETTI : Je vous informe des décisions du Maire prises par délégation de compétences en intersession.

➤ Le 28 février 2011 pour fixer le montant de la participation des familles calculé en fonction de leur quotient familial établi au titre de l'année 2011 sur la base de 80% du coût du séjour.

Ces séjours d'été sont organisés par les organismes « Vacances pour tous » et « 2M – Mer et Montagne », destinés aux enfants de 7 à 17 ans :

- du 2 au 15/07, du 16 au 29/07, du 1^{er} au 14/08 et du 15 au 28/08 à Samoëns pour les 7/11 ans,
- du 2 au 15/07, du 16 au 29/07, du 1^{er} au 14/08 et du 15 au 28/08 à Samoëns pour les 12/14 ans,
- du 2 au 15/07, du 16 au 29/07, du 1^{er} au 14/08 et du 15 au 28/08 à Samoëns pour les 15/17 ans,
- du 4 au 10/07, du 18 au 24/07, du 1^{er} au 07/08, du 15 au 21/08 et du 29/08 au 04/09 à St-Julien en Vercors pour les 6/9 ans,
- du 2 au 11/07 à La Motte Chalançon (Drôme) pour les 8/13 ans
- du 8 au 15/07, du 15 au 22/07, du 22 au 29/07, du 2 au 9/08, du 9 au 16/08 et du 16 au 23/08 à Mimizan pour les 11/17 ans
- du 15 au 22/07, du 22 au 29/07, du 2 au 9/08, du 9 au 16/08 et du 16 au 23/08 à Mimizan pour les 8/15 ans
- du 3 au 12/07, du 12 au 21/07, du 22 au 31/07 et du 2 au 11/08 à Badia de Palma (Baléares) pour les 13/17 ans.

On me précise que le séjour organisé dans la Drôme, est un séjour nature et musique. C'est la première fois que cette formule est testée.

Avant de vous donner lecture de l'ordre du jour, je dois vous informer de la suppression d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit du point n°4, qui concerne le vote des taux des impôts directs 2011

Les renseignements fiscaux sur nos bases de foncier bâti et non bâti, n'ont pas été édités et ne sont pas parvenus dans les collectivités. Nous ne pouvons donc pas procéder à ce vote des taux, ne disposant pas des bases fiscales.

Nous sommes sur une année électorale, et en raison de cela, comme c'est l'usage, la date limite des votes des budgets a été repoussée du 31 mars au 30 avril. Le ministère des finances à Bercy s'est accordé un mois supplémentaire également en ce qui concerne les données fiscales. Je vous précise que les dotations de l'Etat ne sont toujours pas parues, nous les avons en général dans le courant du mois de février.

Nos hypothèses budgétaires sont réellement des hypothèses cette année. Nous verrons donc le vote des taux, inchangés par rapport à l'année dernière, au prochain conseil municipal, en avril.

Je vous donne lecture de l'ordre du jour.

AFFAIRE GENERALES

1. Election d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Transports en Commun (SITC)

Rapporteur Delphine ANTONETTI

2. Election d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat des Communes pour la Défense et l'Amélioration des Transports en Commun (SCDATC).

Rapporteur Delphine ANTONETTI

TRAVAUX

3. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2011 – Demande de subvention pour l'acquisition de mobiliers et matériels pour la 3ème école.

Rapporteur Alexandre FACCHIN

FINANCES

4. Reprise anticipée des résultats 2010 – budget commune.

Rapporteur Delphine ANTONETTI

5. Examen et vote du budget primitif 2011 de la commune.

Rapporteur Delphine ANTONETTI

6. Vote des subventions aux associations pour l'année 2011.

Rapporteur Martine THOMPSON

I – ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS EN COMMUN (SITC) - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Suite à la démission de Monsieur Laurent BOISSARD, de son mandat de délégué titulaire de la commune de Longpont sur Orge au sein du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun (SITC), il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre délégué titulaire au sein du SITC.

Y a-t-il d'autres candidats que Madame BROSSEAU qui se présente en qualité de titulaire et Madame NASTEV qui se présente en qualité de suppléante. Pour procéder à l'élection, je vous propose un vote à main levée

VOTE : Pour procéder à l'élection à main levée des nouveaux délégués titulaire et suppléant au

Monsieur HAMON : Notre groupe ne participera pas au vote.

Madame ANTONETTI : J'en prends note.

VOTE : Pour élire Madame BROSSEAU en qualité de déléguée titulaire au SITC,

Nombre de votants : 25.

23 voix pour

2 abstentions (Mmes BOURGY et JEANNERET).

Ms HAMON et DEMAREST ne prennent pas part au vote.

Madame BROSSEAU est élue déléguée titulaire au SITC avec 23 voix pour.

VOTE : Pour élire Madame NASTEV en qualité de déléguée suppléante.

Nombre de votants : 25.

23 voix pour

2 abstentions (Mmes BOURGY et JEANNERET).

Ms HAMON et DEMAREST ne prennent pas part au vote.

Madame NASTEV est élue déléguée suppléante au SITC avec 23 voix pour.

II – ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT DES COMMUNES POUR LA DEFENSE ET L'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN (SCDATC) - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Suite à la démission de Monsieur Laurent BOISSARD, de son mandat de délégué titulaire de la commune de Longpont sur Orge au sein du Syndicat des Communes pour la Défense et l'Amélioration des Transports en Commun (SCDATC), il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre délégué titulaire au sein du SCDATC.

C'est l'élection d'un membre titulaire. Avons-nous un autre candidat que Madame NASTEV ? Je vous propose également un vote à main levée

VOTE : Pour procéder à l'élection à main levée d'un nouveau délégué titulaire au SCDATC, **à l'unanimité.**

VOTE : Pour élire Madame NASTEV en qualité de déléguée titulaire au SCDATC.

Nombre de votants : 25.

23 voix pour

2 abstentions (Mmes BOURGY et JEANNERET).

Ms HAMON et DEMAREST ne prennent pas part au vote.

Madame NASTEV est élue déléguée titulaire au SCDATC avec 23 voix pour.

III – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMME 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR LA 3EME ECOLE - Rapporteur Alexandre FACCHIN

Monsieur FACCHIN : Dans le plan de financement de la 3^{ème} école, il était initialement prévu de solliciter une subvention pour l'acquisition du mobilier scolaire et du matériel de cantine au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2011 (DGE).

Cette année, la DGE et la DDR (Dotation de Développement Rural) ont été regroupées pour devenir la DETR à laquelle notre commune est éligible.

Nous avons donc la possibilité de solliciter une subvention dont le taux, pour l'année 2011, est fixé à 30 % du montant HT des dépenses.

Le coût des acquisitions est estimé à 110 000,00 euros HT.

Le montant de la subvention (30 %) serait en conséquence de 33 000,00 euros.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'acquisition de mobiliers et de matériels pour les classes et la cantine scolaire de l'école maternelle de Guiperreux et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Nous avons émis l'hypothèse de financer une partie de l'école avec la DGE et d'y insérer également le mobilier. La DGE ayant fusionné avec la DDR, le projet initial est reporté sur la DETR, qui apportera 33 000,00 euros de subvention.

VOTE : Pour solliciter une subvention à hauteur de 30 % dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, **à l'unanimité**.

IV – REPRISE ANCIPEE DES RESULTATS 2010 – BUDGET COMMUNE - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Le résultat prévisionnel de l'exercice 2010 établi par l'ordonnateur et attesté par le comptable (trésorier de Montlhéry) est le suivant

	<u>Fonctionnement</u> (€)	<u>Investissement</u> (€)
• Excédent de clôture 2010	+ 1 375 008,32	
• Déficit de clôture 2010		- 1 600 210,78
• Restes à payer		- 650 068,48
• Restes à percevoir		+ 984 922,10

Je vous précise que nous n'avons pas emprunté plus en 2010. Cela fait deux années blanches en matière d'emprunt. La ville s'est désendettée en deux ans d'environ un million d'euros.

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2010 n'a pas été approuvé, et conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au § 4 du Chapitre 5 du Titre 3 du Tome II de l'instruction M14, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exerce 2010, de la manière suivante :

	<u>Fonctionnement</u> (€)	<u>Investissement</u> (€)
• Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.	- 1 265 357,16	+ 1 265 357,16
• Solde disponible à la section de fonctionnement reprise au Budget primitif 2011 à l'article 002.	+ 109 651,16	0

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 et à leur affectation au budget 2011 comme suit :

- Affectation de 1 265 357,16 € à la section d'investissement.
- Inscription du solde de 109 651,16 € à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget primitif 2011.

VOTE : Pour reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2010 dans les conditions susvisées, d'affecter 1 265 357,16 euros à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2011 et le solde de 109 651,16 euros à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2011, **à l'unanimité**.

Arrivée de Monsieur DELALANDE à 21 h 10.

V – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – COMMUNE - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Monsieur DELALANDE : Juste pour information, pouvez vous nous rappeler le produit généré cette année par la dernière hausse des taux ?

Madame ANTONETTI : Cela a produit environ 400 000,00 euros. Quand on additionne 800 000,00 euros et les 400 000,00 euros de la hausse du produit des impôts directs, vous avez aujourd'hui un résultat de 1 200 000,00 euros qui montre bien que la totalité du produit de la hausse des impôts est affectée à l'investissement.

Monsieur DELALANDE : J'ai bien noté que votre capacité d'autofinancement avait fortement augmenté.

Madame ANTONETTI : Je vais vous faire une présentation très simple à la demande générale. Je vais vous faire une présentation comptable, sachant que c'est une mesure incitative pour vous inviter, d'une manière indirecte, à la réunion publique sur le budget qui aura lieu fin avril, et qui sera plus ludique.

Le projet de budget primitif traduit concrètement la mise en œuvre des deux axes d'actions des projets de la municipalité :

- la poursuite du programme de construction des équipements publics, avec principalement en 2011 la phase finale de la construction de la 3ème école, soit environ 2 millions (90 % de la construction) et la phase préalable de préparation du site des salaisons qui accueillera le pôle enfance, avec la démolition, à l'automne, des ruines de l'ancien site industriel. Il s'agit à la fois de la partie étude et de la phase de démolition de l'ancien site industriel. qui ne sont pas une mince affaire.

- Le renforcement et l'amélioration des prestations du service public, avec l'internalisation de la propriété des voiries et des espaces verts ainsi que le développement du service social pour répondre aux besoins des usagers.

Cette année encore, l'effort demandé aux ménages dans l'augmentation de la fiscalité de 2010 se retrouve intégralement affecté au financement des investissements. La capacité d'autofinancement est abondée du produit supplémentaire issu de la hausse des taux. Ainsi le virement à la section d'investissement passe de 519 420,00 euros en 2009 à 1 051 724,01 euros en 2011.

Bien entendu lorsque l'on établit un budget, on commence par la section de fonctionnement et on démarre par les recettes. Je vais vous présenter le budget de fonctionnement chapitre par chapitre pour vous aider à lire le tableau.

Vous avez la référence au budget primitif de l'année dernière, le projet de budget de cette année, l'écart en masse ou en volume, le pourcentage d'évolution, et le pourcentage que cette masse représente au sein des dépenses de fonctionnement. C'est le même poids que pour les recettes de fonctionnement, si on pose la parallèle, puisque, bien entendu, la section de fonctionnement est équilibrée, comme celle de l'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellé	2010	2011	Ecart en masse	Evol N-1	Structure	Commentaires
013	Atténuations de charges	120 000,00	120 000,00	0,00	0,0%	2%	Remboursements (SS, assurances ...)
70	Produits des services	602 400,00	622 500,00	20 100,00	3,3%	8%	Part des familles dans les prestations de restauration scolaire, centres de loisirs, colos, conservatoire
73	Impôts et taxes	5 158 127,00	5 431 858,00	273 731,00	5,3%	72%	Impôts directs (TH, FB, FNB), attribution de compensation (versement partiel TP par CCCH), droits de mutation.
74	Dotations et participations	1 221 595,00	1 250 085,00	28 490,00	2,3%	17%	Dotations de l'Etat (DGF), compensations et participations CG et CAF (Contrat Enfance Jeunesse)
75	Autres pdts de gestion courante	91 000,00	97 000,00	6 000,00	6,6%	1%	Revenus des immeubles
76	Produits Financiers	0,00	7 700,00	7 700,00	#DIV/0 !	0%	
77	Produits exceptionnels	26 200,00	20 200,00	-6 000,00	-22,9%	0%	
	Total des recettes réelles	7 219 322,00	7 549 343,00	330 021,00			
42	Opérations d'ordre	50 000,00	85 000,00	35 000,00	70,0%		Travaux en régie
002	Résultat reporté	40 965,02	109 651,16	68 686,14	167,7%		Résultat net 2010 après couverture du déficit d'investissement
		7 310 287,02	7 743 994,16	433 707,14	5,9%		

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellé	2010	2011	Ecart en masse	Evol N-1	Structure	Commentaires
011	Charges à caractère général	1 858 625,00	1 683 256,00	-175 369,00	-9,4%	26%	Fluides, budget de fonctionnement des services,
012	Charges de personnel	3 400 000,00	3 677 608,00	277 608,00	8,2%	56%	Charges de personnel
014	Atténuation de produits	99 027,00	102 000,00	2 973,00	3,0%	2%	Prélèvement SRU !
65	Autres charges gestion courante	697 726,00	749 406,15	51 680,15	7,4%	11%	Subventions aux CCAS CDE associations et Syndicats (SIRM, transports, ...)
66	Charges financières	267 238,00	287 000,00	19 762,00	7,4%	4%	Remboursement de la dette en intérêts
67 et 68	Charges excep. et provisions	21 580,00	5 500,00	-16 080,00	-74,5%	0%	
022	Dépenses imprévues	10 000,00	20 000,00	10 000,00	100,0%	0%	
Total des dépenses réelles		6 354 196,00	6 524 770,15				
023	Virement à la section d'invst	852 291,02	1 051 724,01	199 432,99	23,4%		Principale part de l'autofinancement
042	Opérations d'ordre	103 800,00	167 500,00	63 700,00	61,4%		Dotations aux amortissements
Total des dépenses fonctionnement		7 310 287,02	7 743 994,16	263 132,99			

Monsieur HAMON : Je souhaiterais poser une question concernant le chapitre 73. Si j'ai bien compris les 200 000,00 euros d'attribution de compensation de reversement partiel sont bien inclus dans les 273 731,00 euros.

Madame ANTONETTI : Non, les 273 000,00 euros, représente un écart entre 2011 et 2010. Hors en 2010, nous avons déjà eu l'attribution de compensation supérieure à 200 000,00 euros.

Monsieur HAMON : Ils sont donc inclus dans les 5 431 858,00 euros.

Madame ANTONETTI : Oui, mais ils étaient déjà dans les 5 158 127,00 euros. Cela ne joue pas sur l'écart.

Monsieur LENTIGNAC : L'attribution de compensation est-elle la même pour toutes les communes ? Si non quel est le type de calcul ?

Madame ANTONETTI : Elle n'est pas la même pour toutes les communes. L'attribution de compensation, c'est le partage « du gâteau », qui était à l'époque la taxe professionnelle, figée à l'année N-1 de l'entrée dans la communauté de communes Cœur du Hurepoix (CCCH), c'est-à-dire 2003. Je vous rappelle que les bases de TP ont augmenté de 62 % entre 2003 et 2009. C'est donc figé par rapport à l'année de référence qui est 2003, c'est figé par rapport au pourcentage dans le cadre de la collectivité. Bien entendu, je ne vous apprend pas que Longpont est le parent pauvre de la CCCH, c'est la ville qui apportait le moins de TP, car en 2003, nous n'avions pas Brico Dépôt et cela a fait un écart important. Cela n'a pas augmenté sur la durée, et les 200 000,00 euros évoqués tout à l'heure, sont identiques pour les 4 communes. Je poursuis parce que c'est important. L'attribution de compensation c'est simplement le retour, moins les frais de gestion, et moins les transferts de charges. Je vous rappelle que les transferts de charges c'est le volume du coût de

l'entretien au mètre linéaire des voiries transférées, puisque c'est la seule compétence de la CCCH. Longpont a transféré d'une façon tout à fait absurde, en moyenne, trois à quatre fois plus de voirie que les autres communes. Cela veut dire que, ce que l'on retire de notre attribution de compensation, est beaucoup plus important à Longpont que dans les autres communes. Je vais laisser le vice président de la CCCH, en charge du tourisme expliquer la mesure que nous envisageons, la mesure de rétorsion par rapport à l'entretien actuel des voiries transférées.

Monsieur LAMOUR : Merci. Lorsque l'on parle d'entretien des voiries, c'est un bien grand mot, quand l'on voit l'état de celles rétrocédées à la communauté de communes. Je parle de la rue Maurice Villette qui subit un affaissement de chaussée et cela depuis bientôt deux mois, je parle de la Croix Rouge Fer et du chemin de la Tourelle qui possèdent de nombreux nids de poule, etc... Les nids de poule ont été rebouchés par la municipalité car nous n'allions pas attendre 6 mois que la CCCH le fasse. C'est clair, il n'y a pas d'entretien des voiries communautaires. Nous allons donc progressivement retirer les voiries de l'intérêt communautaire.

Monsieur LENTIGNAC : Je circule un petit peu sur le territoire intercommunal et je vois qu'il y en a quand même qui se servent amplement et possède de très belles rues. Est-ce que vous pensez mettre fin à ces pratiques qui me hérissent le poil tous les jours ?

Madame ANTONETTI : Encore une fois, en termes de gouvernance, le choix a été fait pour un fonctionnement très particulier puisque quel que soit l'apport en termes de service, en termes de population, chaque commune a trois voix, et la plupart des décisions importantes doivent être votées à l'unanimité. Vous savez parfaitement que la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix refuse la sortie de Longpont depuis maintenant plusieurs années. Posez-vous la question, pourquoi, même si nous apportons peu de taxes professionnelles, nous sommes muselés, nous ne pouvons pas réagir. Longpont sert de « vache à lait ». Pendant ce temps-là, comme vous le soulignez, les rues se refont et s'entretiennent ailleurs, à Nozay pour être précise. Maintenant nous attendons avec impatience le moment où certaines autres communes se rendront à l'évidence et entendront que l'équité et la solidarité, ce n'est pas cela.

Monsieur HAMON : Concernant le chapitre 12, pourrait-on avoir les moyennes de la strate de ces différents chiffres.

Madame ANTONETTI : Nous sommes à la moyenne de la strate cette année. Nous sommes à 56 %, nous étions en-dessous jusqu'ici. La première page des ratios n'est pas remplie puisque les derniers ratios connus sont de 2009 et que nous n'avons pas les nouveaux.

Monsieur JACQUIN : J'avais une question sur les charges de personnel. On voit que l'augmentation est supérieure à celle que l'on connaît habituellement et qui est liée au glissement vieillesse, technicité (GVT). Cette année, j'imagine qu'il va y avoir des embauches. Combien de postes seront créés ?

Madame ANTONETTI : Il est prévu la création de trois postes, un est déjà créé. Je vous donne globalement le détail. La valeur du GVT fait à peu près 35 000,00 euros. On a déjà évoqué le fait que nous avons un doublement sur le poste « personnel extérieur », parce que l'on a élargi les horaires de l'école de musique. On va créer une étude surveillée sur deux jours de la semaine à partir du mois d'avril, c'est ce qui est budgété. Il y a également une augmentation des horaires du personnel affecté à la bibliothèque et l'école de musique. Vous avez le poste du cantonnier qui est déjà en activité depuis début janvier. Nous prévoyons la création d'un poste de contrôleur sur l'exercice, au niveau des services techniques et un poste supplémentaire au service social. Nous avons budgété l'année dernière sur le poste « personnel extérieur » 20 000,00 euros et nous avons réalisé 37 000.00 euros. Nous prévoyons cette année 40 000.00 euros pour assurer l'amélioration

d'un certain nombre de prestations. En 2010, nous avons eu une dizaine de départ à la retraite avec une prime au départ qui correspond à 3 mois de salaire qui a été versée à chaque agent. Cette année, nous avons le départ en retraite d'une personne qui part bien avant parce qu'elle a cumulé de nombreuses heures à récupérer, et nous sommes donc obligés d'envisager, sur quasiment la moitié de l'exercice, son remplacement, alors qu'elle est toujours dans les effectifs. Nous avons donc un demi-poste supplémentaire sur la restauration scolaire. Enfin nous avons également deux primes de titularisation.

Le GVT pur correspond à peu près à 40 000 euros.

Monsieur LENTIGNAC : Cela fait trois mois que vous n'avez pas de Directeur Général des Services, je suppose que vous avez provisionné son salaire.

Madame ANTONETTI : Absolument. Cela fait aussi partie du delta, mais cela peut aussi disparaître. Le nouveau DGS arrive au mois d'avril. C'est une femme efficace et extrêmement qualifiée.

En ce qui concerne le chapitre 14, le prélèvement SRU pour 102 000,00 euros, nous aurons la baisse sur l'exercice suivant. On a un an de décalage.

Monsieur HAMON : Vous confirmez bien que cette somme là est versée temporairement, puisqu'elle nous revient un ou deux ans après. On est d'accord.

Madame ANTONETTI : Uniquement lorsque l'on fait des surcharges foncières. Pour le moment on fait un chèque de 10 000 euros par mois.

Monsieur HAMON : C'est une somme que l'on récupère l'année suivante.

Madame ANTONETTI : Non, pour le moment, les surcharges foncières sont loin d'être à la hauteur des 102 000 euros par an.

Monsieur HAMON : Quelle somme représentent les surcharges foncières pour l'année ?

Madame ANTONETTI : Je ne sais pas, je n'ai pas le compte administratif sous la main. Vous êtes contradictoire, Monsieur HAMON, parce que la surcharge foncière, on la vote, mais on l'obtient lorsque l'on fait du logement social.

Monsieur HAMON : On fait du logement social depuis des années, pas à la même échelle que ceux que vous prévoyez. Au cours du mandat de Monsieur SCHERCHEN on en a fait (OPIEVOY). Je crois qu'il faut être honnête et ne pas dire aux Longipontains que nous dépensons 102 000,00 euros, alors que viennent en déduction les sommes des surcharges foncières que nous avons dépensées au fil des années.

Madame ANTONETTI : Vous parlez de l'OPIEVOY, rien n'est sorti de terre, cela fait trois ans que l'on attend le permis de construire. Rien n'a encore démarré.

Monsieur LAMOUR : Nicole NASTEV vient de dire que c'était 6 000,00 euros de surcharges foncières. Cela laisse quand même 94 000,00 euros de pénalité.

Madame ANTONETTI : Je vous rappelle que l'on verse les surcharges foncières sur réception de la fin de travaux. Alors, en ce qui concerne l'OPIEVOY on n'est pas près de l'obtenir.

Monsieur HAMON : Pour l'OPIEVOY, nous avons budgété une surcharge foncière bien plus importante que cela dans les années précédentes.

Madame NASTEV : Monsieur HAMON, pour l'OPIEVOY, il y a eu une somme budgétée, plus une complémentaire, rappelez vous, de 5 000,00 euros. Mais comme vous l'a dit Madame le Maire, nous ne versons pas les surcharges foncières comme cela, au premier appel, nous attendons de réaliser au moins 80 % du chantier, avec au moins la valeur de la surcharge foncière totale pour la verser. C'est seulement, une fois la surcharge foncière payée et seulement quand l'Etat, constate le paiement sur le compte administratif qu'il l'inscrit dans les dépenses déductibles de la pénalité. Donc, au minimum, deux ans plus tard et pour répondre à votre question, 2010 était la première année au cours de laquelle nous avons eu droit à la déduction d'une dépense déductible au titre de surcharge foncière versée. Elle était de l'ordre de 6 000,00 euros, c'était la subvention pour l'opération de Monde en Marge, Monde en Marche sur la rue de la Censive, c'est la seule.

Monsieur LAMOUR : Pendant les deux ans de décalage, on paye la taxe, il n'y a pas de déduction. On ne ment pas aux Longipontains quand on leur dit que cette année ils vont payer 102 000,00 euros sur le déficit de logements sociaux.

Monsieur HAMON : En ce qui concerne le chapitre 65, pouvez-vous nous dire où vous en êtes des sommes consignées, que vous refusez de verser au SIRM.

Madame ANTONETTI : Elles ont été mandatées d'office, et nous continuons à nous faire « saigner ». Cela fait beaucoup en cumul, surtout quand on voit comment fonctionne la piscine. Les enfants ont encore dû évacuer les bassins plusieurs fois ce trimestre, ou n'ont pas pu se baigner pour des problèmes de chlore, parce que le choix initial du mode de gestion de la chlorémie a été fait selon le moins disant et c'est un système qui ne fonctionne pas. Ce sont des choix de gestion. En l'occurrence, le SIRM est mal géré depuis longtemps et je n'ai pas l'impression que cela va s'arranger. Mais on en parlera directement au Préfet.

Je vais vous présenter maintenant le budget primitif 2011 – section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chap	Libellé	BP 2010	BP 2011	Reports 2011	Ecart en masse	Evol N-1	Structure	Commentaires
13	Subventions d'investissement	408 932,27	255 519,57	484 922,10	-153 412,70	-38%	5%	
16	Emprunts	834 531,18	1 502 000,00	500 000,00	667 468,82	80%	31%	Prévisionnel
10	Dotations , fonds divers et réserves (hors 1068)	330 817,00	283 700,00		-47 117,00	-14%	6%	Fond de Compensation de la TVA et TLE Taxe Locale d'Equipement
27	Immobilisations financières		15 400,00					
Total des recettes réelles		1 574 280,45	2 056 619,57	984 922,10				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	991 740,29	1 265 357,16		273 616,87	28%	26%	Affectation du résultat
021	Virement de la section de fonctionnement	852 291,02	1 051 724,01		199 432,99	23%	22%	Part de l'autofinancement
024	Cessions		280 000,00					

040	Opérations d'ordre	603 800,00	167 500,00		-436 300,00	-72%	3%	Amortissement des immobilisations + emprunt option ligne de trésorerie
		4 022 111,76	4 821 200,74	984 922,10	36 749,86			
Total des recettes d'investissement			5 806 122,84					

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2010	BP 2011	Reports 2011	Ecart en masse BP/BP	Evol N-1	Structure	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	25 850,00	16 700,00		-9 150,00	-35%	0%	
21	Immobilisations corporelles	240 152,00	476 773,00		236 621,00	99%	11%	
23	Immobilisations en cours		3 084 603,74	650 068,48	3 084 603,74	#DIV/0!	72%	
	<i>Opérations ind d'équipement</i>	<i>1 769 369,47</i>			<i>-1 769 369,47</i>	<i>-100%</i>	<i>0%</i>	<i>Opérations détaillées dans PPI</i>
	<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>2 035 371,47</i>	<i>3 578 076,74</i>	<i>650 068,48</i>	<i>1 542 705,27</i>	<i>76%</i>	<i>83%</i>	
16	Charges financières	585 000,00	642 000,00		57 000,00	10%	15%	Remboursement de la dette en capital + NV prêt
020	Dépenses imprévues	10 000,00	20 000,00		10 000,00	100%	0%	
27	Charges exceptionnelles		50 000,00		50 000,00	#DIV/0!	1%	
Total des dépenses réelles		2 630 371,47	4 290 076,74	650 068,48	1 659 705,27			
001	Solde d'exécution négatif reporté	830 623,36	780 977,62		-49 645,74			Déficit section reporté
040	Opérations d'ordre	550 000,00	85 000,00		-465 000,00			
		4 010 994,83	5 156 054,36	650 068,48	1 145 059,53			
Total Dépenses section d'investissement			5 806 122,84					

Madame ANTONETTI : Je passe tout de suite au détail des opérations, je sais que vous les attendez avec impatience. Vous avez donc le libellé de l'opération, le descriptif, le montant.

Il y a trois montants sur la première opération qui est la Basilique. La rançon que nous devons payer pour faire l'étude sur les mycoses du portail, 15 755,00 euros pour un copier/coller avec St Sulpice de Favière, c'est bien payé, 5 000,00 euros pour réparer les gouttières et 8 000,00 euros pour démosser les tuiles de la Basilique.

En ce qui concerne l'élémentaire Lormoy, nous poursuivons et achevons les films contre la chaleur pour 2 500,00 euros, posés sur les vitres pour compenser la chaleur de la réverbération. Toujours sur l'élémentaire Lormoy, nous avons des stores pour 3 200,00 euros.

Au niveau du programme de voirie et des espaces publics, bien sûr les opérations sont globalisées sur votre détail, mais je vous donne les deux. En ce qui concerne le problème électrique sur les Echassons, la facture est d'environ 70 000,00 euros pour une remise en état, ce n'est que la vétusté du système.

Nous avons aussi les abords de la troisième école et le carrefour à feu sur la RD, pour 94 000,00 euros.

Toujours sur l'élémentaire Echassons, nous avons la troisième et avant dernière tranche des huisseries, pour les économies d'énergie en perspective, pour 77 000,00 euros et les travaux d'accessibilité afférents pour 4 150,00 euros.

Sur le périscolaire, des achats divers en investissement sont prévus pour 3 156,00 euros.

Sur la restauration collective, malheureusement ce poste risque fort de débiter les dépenses imprévues, car il s'agit de la réparation du four de la cuisine centrale. On a inscrit 4 000,00 euros et on arrive déjà à 15 000,00 euros de réparation sur ce four. Je pense que l'on va franchir le pas et peut-être débiter prochainement les dépenses imprévues pour en acheter un neuf, mais là on passe à 30 000,00 euros.

Concernant l'orgue, il reste un reliquat sur la retenue de garantie de 30 000,00 euros.

Sur le pôle enfance, nous avons l'assistance à maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre sur la placette des abords, le coût de la démolition est de 408 000 euros, autant que le prix du terrain. Cela correspond au choix du site, il faut assumer.

Monsieur FACCHIN : Si vous permettez je vais apporter quelques éclaircissements. Il y a 300 000,00 euros de travaux de démolition pure, mais il y a aussi toute la partie maîtrise d'œuvre du pôle enfance qui coûte beaucoup d'argent, les bureaux de contrôle, les diagnostics amiante etc...

Madame ANTONETTI : 15 000,00 euros de plus sont prévus pour la troisième et quatrième phase. En surcharge foncière, on a encore 84 590,00 euros qui se profilent. Cela ne veut pas dire qu'ils soient réalisés, on les inscrit. Là, on va payer ceux de la Résidence du Perray, parce que les logements ont vraiment vu le jour et aujourd'hui, ils sont habités. C'est un peu plus efficace.

Pour la troisième école, nous avons l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, le dernier complément, 1 937 143,00 euros, sachant qu'il y a aussi 200 000,00 euros de report, de décalage de paiement.

L'opération 209, le plan de gestion des espaces verts, représente 15 000,00 euros sur l'allée des Marronniers.

Monsieur PHILIPPE : En ce qui concerne les marronniers, ce sont les arbres qui sont malades, ils ont la maladie du marronnier. C'est en fait, l'abattage des 3 ou 4 marronniers et le remplacement après étude.

Madame ANTONETTI : Cela représente bien l'abattage et la replantation.

Monsieur FACCHIN : Je précise que l'abattage est une urgence car les arbres deviennent dangereux. Après l'étude on verra si on peut replanter ou pas. Il s'avérerait que ce n'est pas sûr, car si l'on replante des arbres sains maintenant, ils risquent d'être malades en très peu de temps.

Monsieur PHILIPPE : C'est un projet en collaboration avec la mairie de Montlhéry, puisqu'elle rencontre le même problème. C'est un projet que nous pourrions faire ensemble.

Madame ANTONETTI : Nous avons trois arbres malades et la ville de Montlhéry en a 23. Ils sont tous malades et doivent être abattus. Toujours le plan de gestion des espaces verts, c'est la poursuite du refaçonnage de nos espaces sur la ville, y compris le cimetière.

Ensuite vous avez l'opération 210, c'est la refonte du site Web de la ville avec la dématérialisation de procédure administrative à travers ce site, et une partie interactive pour l'utilisateur, comme le télépaiement des prestations. Vous avez ensuite, dans l'enveloppe patrimoine/bâti multi site, l'IPBX.

Monsieur FACCHIN : Je vais vous donner quelques précisions. Actuellement, nous avons des P A B X, donc des autocommutateurs de téléphone, c'est-à-dire, que tous les téléphones de la mairie sont reliés sur un boîtier, un autocom, il y en a un aussi sur les services techniques. Ils sont hors d'âge, depuis très longtemps, et sont à remplacer, les cartes ne se font plus. Nous avons lancé une étude avec une logique de dialogue compétitif auprès d'intégrateurs pour qu'ils nous proposent une solution IPBX, c'est-à-dire une solution où on remplace les autocommutateurs classiques par des lignes PTT, par des prises informatiques. Pour poursuivre et conclure, on remplace les téléphones par des téléphones dits IP, ce sont des téléphones qui sont en fait des postes informatiques et qui communiquent comme communique un ordinateur sur internet. Cela permet d'avoir une gestion centralisée de tous les appels, d'avoir des transferts multi sites, de forfaitiser les coûts de communications, y compris vers les mobiles, et de baisser les coûts de l'ordre de 30 % en frais annuel, pour un confort d'usage qui n'a rien à voir. On a même la capacité, avec ce type d'opération, de faire des accueils personnalisés, « vous voulez accéder au service urbanisme, tapez 1 ».

Madame ANTONETTI : Retenons que le changement du système induit une baisse de 30 % des charges de téléphone/internet, qui représente un volume de presque 43 950,00 euros, ce qui n'est pas négligeable pour l'année prochaine.

Monsieur FACCHIN : Surtout que l'on intègre le câblage.

Monsieur LENTIGNAC : Je crois que le PABX a 20 ans et depuis cela a évolué par 5.

Madame ANTONETTI : Ensuite, dans le patrimoine/bâti multi sites, vous avez les poteaux de sécurité incendie, renouvellement récurrent.

Cela représente un total de 3 001 245,00 euros pour l'ensemble des opérations individualisées.

Nous passons aux opérations non individualisées, que vous avez dans le budget uniquement répertoriées sous les natures. Nous avons 300 000,00 euros pour la maîtrise foncière. Nous avons à la fois la possibilité d'acheter des terrains menacés ou nécessaires pour l'espace public, c'est un poste qui est un peu moindre mais qui est nécessaire cette année d'abonder pour couvrir des opportunités ou des risques en matière de maîtrise foncière, en l'occurrence, là, il s'agit de risque.

8 000,00 euros sont budgétés pour un logiciel comptabilité, paye et facturation.

On a entamé une rénovation, et ce n'est pas du luxe, des bureaux de la mairie, la moquette avait 22 ans, elle était très usée. La rénovation de l'étage a commencé, on poursuit un peu chaque année.

Sur le périscolaire, 6 900,00 euros sont inscrits. Cela ne touche pas les travaux sur le bâti, cela touche les demandes en mobiliers, en équipements, en matériel de bureaux ou informatique des écoles et des activités périscolaires. 1 465,00 euros sont prévus pour la maternelle des Echassons. De mémoire c'est le mobilier que l'on change régulièrement. Sur l'élémentaire Lormoy nous avons 983,00 euros, c'est à la demande de l'équipe pédagogique évidemment. Sur l'élémentaire Echassons 1 016,00 euros sont prévus, sur le centre de loisirs maternel 1 200,00 euros, ainsi que sur le centre de loisirs primaire. 4 130,00 euros sont inscrits pour la bibliothèque. Cela concerne plutôt la partie médiathèque pour les ranges DVD et 2 postes informatiques.

Sur l'école de musique, nous avons l'acquisition d'instruments pour 3 520,00 euros, sachant que nous avons une subvention de 1 330,00 euros par le Conseil Général pour l'achat d'instruments.

En matière de culture et de communication, 9 445,00 euros sont budgétés, 3 930,00 euros pour l'acquisition d'une sono portable. Il y a également des achats de barnums, de chaises, de tables.

Dans le secteur associatif, nous prévoyons du matériel pour le gymnase et l'achat de 2 défibrillateurs.

On a diverses interventions sur les bâtiments et espaces publics pour 61 142,00 euros.

Le renouvellement de la traceuse de peinture routière et des pochoirs est prévu pour 9 350,00 euros ainsi que des barrières de police pour 3 000,00 euros, puisque on nous les a volées.

Monsieur FACCHIN : A un moment, la commune a prêté des barrières à Décathlon de Brétigny sur Orge. A l'époque, je n'en avais pas été informé. L'agent qui les a prêtées n'est plus là actuellement, et les barrières n'ont jamais été rendues, après plusieurs relances auprès de la direction de Décathlon. Ils ont refusé de nous les rendre, ou plus exactement, ils ne savent pas où elles sont.

Monsieur MANCEAU : C'est intéressant à connaître comme information puisque Décathlon, dans le cadre de manifestations sportives sollicite aussi les services de la ville. On sera amené à être beaucoup plus vigilant, et surtout, leur rappeler, pour mémoire, que s'il y a eu des manquements dans le passé, la ville sera beaucoup plus regardante pour participer à une action ou activité sportive avec Décathlon.

Madame ANTONETTI : Nous prévoyons 20 000,00 euros pour l'acquisition de jeux d'enfants pour l'école Jean Ferrat et le renouvellement, en partie, des jeux d'enfants du gymnase.

Un épandeur de sels, l'équipement du chariot de l'ilotier, l'extension d'éclairage sur la voie des grives, les illuminations, le programme fil lumière, un petit peu plus chaque année au moment des illuminations de Noël, représentent 20 000,00 euros.

Différents mobiliers urbains, les panneaux, les vasques, budgétés pour 25 000,00 euros.

L'achat de 4 véhicules légers pour les services techniques représente 30 000,00 euros, et ce n'est pas du luxe. Le parc automobile est dans un état plus que lamentable et cela depuis longtemps. 5 000,00 euros d'outillage sont prévus pour l'atelier et 9 500,00 euros d'outillage pour la régie espaces verts, notamment l'équipement du cantonnier.

Un total qui correspond bien à ce que nous avons vu tout à l'heure de 3 578 076,74 euros.

Voilà pour ce budget, avez-vous des questions. ?

Monsieur LENTIGNAC : Je souhaiterais que l'on remette aussi en état, les jeux du petit bois des Echassons.

Monsieur FACCHIN : En fait, il doit y avoir une petite erreur de libellé. Les jeux de l'école Jean Ferrat sont inclus dans la dépense de l'école. Par contre on a bien inscrit les deux sites à refaire, et pour être précis jusqu'au bout, au gymnase des Garennes il y a une structure à remettre qui a été enlevée parce qu'elle était dangereuse, et au petit bois des Echassons, il faut la démonter, elle est également dangereuse. Il y a aussi une réflexion à mener au sujet du déplacement de ce site, parce qu'il est assez loin et assez peu surveillé. On a des soucis de destruction de matériel assez fréquents. On a des jeux qui ont une durée de vie de moins de 5 ans, ce qui est vraiment très peu sur ce type de matériel. On va donc passer sur une gamme dite urbaine, renforcée et on va probablement les décaler pour les rapprocher de la rue.

Monsieur MANCEAU : Pour aller un peu dans le sens de Monsieur FACCHIN, il y a quand même eu un certain nombre de changements de jeux qui ont été effectués. Des dégradations très rapides se sont manifestées, notamment au petit bois des Echassons, ce qui signifie qu'au-delà des aménagements et des investissements de la commune, cela fait surtout appel à la notion de gestion collective, c'est-à-dire, on entend souvent parler de délinquance, de choses qui sont de l'ordre de l'insécurité, mais il y a peut-être un travail à faire sur la notion de démarche préventive, collective, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'usagers autour de ce petit bois qui l'utilisent pour se promener. Il serait bon que les habitants soient tous conscients de la nécessité d'intervenir quand on constate des dégradations volontaires. Je pense que c'est aussi comme cela que l'on parviendra à conserver nos aménagements et nos acquisitions.

Madame ANTONETTI : Avez-vous d'autres questions sur le budget ? Encore une fois, le budget fera, comme nous nous y sommes engagés lors de l'établissement de notre programme, l'objet d'une réunion publique traditionnelle fin avril.

Après avoir énoncé les montants de chaque chapitre, puisque le budget est réputé voté par chapitre, je vous propose un vote bloqué par section.

VOTE : Pour la section de fonctionnement pour un montant en dépenses et en recettes de 7 743 994,16 euros.

Pour : Mmes ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GERENTON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, THIEBAULT, MOSSE, Ms LAMOUR, FACCHIN, BOUDET, MANCEAU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, ZIANE, SOUTUMIER, BOISSARD, CIUCIU.

Abstentions : Mmes BABONNEAU, JEANNERET, BOURGY, Ms JACQUIN, HAMON, DEMAREST, LENTIGNAC.

VOTE : Pour la section d'investissement pour un montant en dépenses et en recettes de 5 806 122,84 euros.

Pour : Mmes ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GERENTON, MEDARD, VINOT-PREFONTAINE, THIEBAULT, MOSSE, Ms LAMOUR, FACCHIN, BOUDET, MANCEAU, DELALANDE, PHILIPPE Patrick, ZIANE, SOUTUMIER, BOISSARD, CIUCIU.

Abstentions : Mmes BABONNEAU, JEANNERET, BOURGY, Ms JACQUIN, HAMON, DEMAREST, LENTIGNAC.

VI – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2011 - Rapporteur Martine THOMPSON

Madame THOMPSON : Nous venons de voter, dans le budget, le montant de l'enveloppe globale de subvention aux associations de 70 000,00 euros, comme les années précédentes. Le recentrage vers les associations agissant sur la commune s'avère nécessaire pour accompagner le développement associatif et les événements locaux. En 3 ans, une augmentation d'environ 10 % des effectifs montre le dynamisme et l'adaptation des activités aux besoins des Longipontains mais indique aussi le besoin en équipements qui va, à terme, devenir problématique, la création d'un club informatique qui nécessite l'acquisition de matériel. Je tiens à préciser que cela fait 3 ans que l'on a des demandes pour le créer, et nous souhaitons le réaliser cette année. Le 20ème anniversaire du jumelage, le 30ème anniversaire du Val d'Orge Athlétique. Les subventions indirectes en termes de prêts de salles représentent des frais de fonctionnement importants qu'il ne faut pas oublier. Je tiens à rajouter, toute l'aide logistique qui est apportée lors des manifestations, qui mobilise du personnel, sur un temps important.

Pour aider les associations encadrant les enfants et les jeunes, il est proposé d'augmenter la subvention de base pour les enfants et les jeunes de 16,50 € à 17 € (environ 700 jeunes) et de maintenir la subvention de base adulte à 8 € par Longipontain.

Par ailleurs, il est à noter que les cotisations de certaines associations sont faibles au regard des prestations proposées et d'autres augmentent très peu. Les subventions communales ne doivent pas être le seul levier d'action permettant d'accroître les moyens associatifs. De plus, une association n'a pas vocation à faire des fonds de réserve non justifiés par des projets réalistes et réalisables. Enfin, il paraît justifié d'apporter une aide plus importante aux associations qui organisent des manifestations d'envergure en termes de rayonnement, fréquentation et logistique.

Vous verrez que certaines associations n'ont pas renvoyé de dossier, malgré les relances. Nous avons donc gardé une petite enveloppe, au cas où ces dossiers arrivent. S'ils n'arrivent pas, on l'affectera sur d'autres projets.

Associations	Avances de subvention (CM du 3 mars 2011)	Subventions 2011
Sports		
B.K.C.L		1 210,00 €
E.P.I.S		35,00 €
G.R.S Longipontaine		770,00 €
L.O.S		15 245,00 €
L.T.C		2 940,00 €
V.O.A		1 930,00 €
TOTAL		22 130,00 €
% total subventions		32 %
Aide moy/adhérent Lgpt		28,63 €
Culture/loisirs		
Amicale Philatélique		400,00 €
Bande à Puce		1 200,00 €
Club artisanal		310,00 €
La Ritournelle		335,00 €
Liberty langues		500,00 €
Lin Croix en soie		120,00 €
Loisirs et découverte		130,00 €
Longpont demain		4 500,00 €
Mini school		765,00 €
Photo club longipontain		1 000,00 €
Porte entr'ouverte		350,00 €

Associations	Avances de subvention (CM du 3 mars 2011)	Subventions 2011
SHL		680,00 €
U.N.C		1 410,00 €
TOTAL		11 700,00 €
% total subventions		17%
Aide moy/adhérent Lgpt		25,82 €
Qualité de vie		
ADS		170,00 €
AVEL		220,00 €
Jardiniers de France		150,00 €
Monde en Marge Monde en Marche		600,00 €
Vie Libre		300,00 €
TOTAL		1 440,00 €
% total subventions		2%
Aide moy/adhérent Lgpt		5,63 €
Autres attributions		
Comité de Jumelage dot		2 673,20 €
Comité de Jumelage subv		2 000,00 €
Crèche Bisounours	5 800,00 €	17 200,00 €
USEP		2 000,00 €
TOTAL	5 800,00 €	23 873,20 €
% total subventions		34%
Aide moy/adhérent Lgpt		84,63 €
TOTAL GENERAL	5 800,00 €	59 143,20 €
Vote du 3 mars		5 800,00 €
à prévoir dossiers tardifs		800,00 €
Reliquat pour matériel informatique club		4 256,80 €
TOTAL		70 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la répartition des subventions communales attribuées aux associations pour l'année 2011, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

Monsieur JACQUIN : J'ai 3 questions. Je voudrais que vous précisiez votre propos au sujet des cotisations des associations qui, de votre point de vue, sont trop faibles ou ne progressent pas suffisamment. En deuxième point, qu'entendez-vous par rapport aux associations qui feraient des fonds de réserves. Et sur ces deux points-là, que comptez-vous faire au sujet des ces associations, car à priori, ce sont des situations qui ne doivent pas perdurer. Une dernière question concernant la demande de subvention, quel est le taux de couverture des subventions qui sont octroyées par rapport à la demande.

Madame THOMPSON : En préambule à la réponse à vos questions, je regrette une chose, c'est qu'en commission d'attribution, personne de l'opposition n'a posé de questions sur les évolutions. Je le regrette fortement. Mais je vais tenter de répondre à vos questions.

Monsieur JACQUIN : Je viendrais

Madame THOMPSON : Il y a environ 60 dossiers de demande de subvention. On se rend compte, qu'il y a des associations qui ont des activités régulières, et on a des montants de cotisations qui varient entre 30,00 euros et 200,00 euros par an, pour des activités deux fois par semaine. Il y a donc des écarts très importants. Je ne vois pas pourquoi, par exemple, dans le domaine du sport, des adhérents paieraient des activités très chères, alors que dans d'autres domaines, ils paieraient des activités régulières hebdomadaires, pour 35,00 euros par an. Je trouve cet écart trop important. Si on compare, par exemple, au niveau des cours de langue, il y a des activités régulières toute la semaine, et il n'y a pas de cotisations à 35,00 euros. C'est pour cela, qu'il est important, que les associations se posent des questions sur la manière de financer leurs activités.

Les subventions municipales ne sont pas un dû qui revient tous les ans, sur les mêmes montants. On est obligé de tenir compte des projets des associations. Il y a beaucoup de projets qui n'auront pas été satisfaits cette année, parce que l'on ne peut pas dire oui à tout, sinon, le budget ne pourrait pas suivre.

En ce qui concerne la deuxième question sur les fonds de réserve, on tient à alerter les associations, lorsqu'elles ont des projets importants, qu'elles puissent prévoir pour le jour J, et avoir les fonds disponibles. Deuxième chose, il y a des associations qui ont un nombre important de salariés, c'est également normal, qu'elles aient des réserves pour qu'en cas de baisse de recettes elles puissent payer les salariés qui ont des contrats de travail. Par contre, on tient à alerter certaines associations qui pourraient être un petit peu mécontentes sur le montant des subventions attribuées, alors qu'elles ont des réserves, pas forcément très importantes, mais qui doivent être utilisées.

En ce qui concerne la troisième question sur le taux de subvention, nous avons, sur les dossiers arrivés, une demande totale pour un montant de 84 480,00 euros et nous pouvons attribuer 70 000,00 euros, faites la différence. On n'a effectivement pas répondu à toutes les demandes, mais qu'en on fait une demande de subvention associative, en générale, on met toujours un petit peu plus, pour avoir ce que l'on veut.

Madame ANTONETTI : Je me souviens en début de mandat d'une petite association qui avait 20 ans de subvention en réserve, qui a été dissoute, elle a disparu et l'argent avec. Nous sommes censés verser des subventions d'équilibre et de fonctionnement. D'ailleurs, je vous préviens à ce sujet, que c'est également le cas pour nos budgets annexes. J'ai évoqué tout à l'heure le fait que pour la caisse des écoles, la subvention avait été évaluée très large cette année pour le lancement de la troisième école. Très concrètement, avant la fin de l'exercice, on va fractionner le versement de la subvention à la caisse des écoles, et il n'est pas certain que la totalité de la subvention sera versée.

Encore une fois, le budget est un outil de prévision. Si l'on n'a pas besoin des deux dernières mensualités pour assurer l'équilibre et le fonctionnement, nous nous abstiendrons de verser les deux dernières mensualités de façon à gérer au plus juste, comme tout le monde est obligé de le faire dans les circonstances actuelles.

Monsieur LENTIGNAC : Moi je suis d'autant plus détendu de vous poser des questions, car je n'ai jamais demandé de subvention, j'ai toujours fonctionné sans subvention. Il y a des recettes, il suffit de les trouver. Je trouve d'ailleurs que le montant de la subvention pour le sport n'est pas très élevé, et qu'il est encore moins pour la culture. Depuis très longtemps, dans cette ville, on a tendance à oublier que le sport et la culture, sont la vitrine de la ville. Seulement je voudrais que vous me précisiez quelques points. Je ne porte pas de jugement, mais je raisonne mathématiquement. Il y a une association qui touche 4 500,00 euros, qui prend pratiquement 40 % du budget sur les

associations culturelles. Expliquez-moi pourquoi, ces gens là doivent aussi payer des cotisations. On leur prête également des salles.

Madame THOMPSON : Je vais vous répondre tout de suite. C'est un calcul sur les effectifs. L'association dont vous parlez, heureusement qu'elle est là pour s'occuper de nos enfants. Les effectifs sont de 29 adultes de Longpont et 143 enfants, soit 172 Longipontains. Ils ont un nombre très important de salariés. C'est une association qui en plus des aides de la ville a des cotisations élevées, parce que sinon elle ne pourrait pas fonctionner. Quand l'on fait un cours de danse, on ne peut pas mettre 40 personnes devant le prof quand on a des petits. C'est simplement un calcul par rapport aux effectifs. Ce qui est le cas également, pour le sport, vous regardez l'association du L.O.S. c'est un chiffre important, mais ils ont, en terme d'adhérents, 180 enfants/jeunes et 242 adultes de Longpont. Je rappelle que pour les enfants et les jeunes, on affecte une subvention de 17,00 euros jusqu'à 25 ans.

Monsieur LENTIGNAC : Le L.O.S. ne me choque pas et je trouve que le montant n'est pas assez élevé. Ma deuxième question, c'est pour la crèche Les Bisounours. J'avais cru comprendre que c'était une entité privée. Alors expliquez-moi pourquoi on la subventionne.

Madame ANTONETTI : C'est une association.

Monsieur LENTIGNAC : Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire garder les jeunes enfants, moi aussi j'ai des petits enfants. C'est donc privé mais associatif.

Madame ANTONETTI : C'est une crèche associative, parentale, agréée et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est hébergée dans un bâtiment communal et qui représente la seule offre petite enfance de la commune. Je vous rappelle que la différence entre une structure privée et une structure associative, c'est que dans le principe, une structure associative réinvestit l'excédent qu'elle peut dégager dans l'association. C'est la différence avec une crèche privée qui peut faire des bénéfices.

Monsieur LENTIGNAC : Alors en terminologie, c'est une crèche communale.

Madame ANTONETTI : C'est une crèche qui est fortement aidée par la commune, et je vous rappelle que nous avons signé, il n'y a pas longtemps, une convention partenariale avec elle, qui organise les liens avec la commune. Oui, elle dépend fortement de la commune, comme la plupart des structures petite enfance qui sont restées associatives ou publiques. Ce sont des structures qui répondent à un besoin, qui fournissent un service public et qui ne génèrent pas de produit, de résultat, un profit.

Monsieur LENTIGNAC : Merci, vous m'avez répondu. Ma dernière question concerne le jumelage. Si je fais le calcul, les 4 600,00 euros, sont prévus pour les 20 ans du jumelage ou y aura-t-il une subvention traditionnelle ?

Monsieur LAMOUR : La dotation se calcule au nombre d'habitants. Pour les 2 000,00 euros supplémentaires, il y a 1 500,00 euros pour les 20 ans du jumelage et environ 500,00 euros pour l'échange du collège avec la Melanchthon Schule de Puttlingen. C'est comme cela qu'elle s'appelle. Je voulais juste vous donner une précision sur le montant des cotisations, des subventions sur les associations culturelles qui peuvent vous paraître assez basses. Comme le disait Mme THOMPSON, il y a le prêt des salles qui représente un beau morceau de subvention et il y a depuis 3 ans, un soutien du service communication et culture qui est assez important, notamment en termes de communication. C'est aussi une forme de subvention.

Madame ANTONETTI : Nous avons augmenté le volume global de près de 30 % en début de mandat, Monsieur LENTIGNAC.

Monsieur LENTIGNAC : Ni voyez aucune critique, je tiens à m'informer et à analyser, comme je croise assez facilement les chiffres, c'est tout. Merci.

Madame BABONNEAU : Je suis obligatoirement en accord avec ce que vient de dire Mme THOMPSON sur l'analyse des subventions. Je suis aussi d'accord sur l'aide au projet en fonction de la présentation de celui-ci par les différentes associations. Je voudrais aussi faire une différence entre les adhésions dans une association et les cotisations. Les adhésions servent normalement à payer le fonctionnement de l'association, l'assurance, les timbres, l'encre, enfin toutes ces charges nécessaires pour fonctionner, alors que les cotisations, servent principalement à payer les salaires des personnes qui interviennent dans l'association. Il ne faut donc pas confondre adhésions et cotisations. Il est tout à fait normal d'augmenter l'adhésion lorsque les besoins sont plus importants, puisqu'on sait qu'aujourd'hui tout le monde se sert d'ordinateur et d'imprimante, et que la consommation d'encre est extrêmement lourde. Pour autant, il est quelque fois regrettable, de la part des associations, d'être demandeur de subvention, sauf dans le cas de projet important évidemment, mais cela ne doit pas être de façon systématique. Et en cela, tu as tout à fait raison, et je l'ai toujours soutenu.

Je regrette quand même, la différence qu'il y a entre les petites associations et des associations beaucoup plus importantes. Il est vrai que lorsqu'il y a quelques adhérents, 20/30, je dirais même jusqu'à 50, cela reste une petite association. Si on multiplie par 8, cela fait 300 euros pour l'association, et c'est vrai que c'est extrêmement important, ne serait-ce que pour EPIS et les Jardiniers de France. Je me demande si, cela fait un peu comme la différence de salaire entre quelqu'un qui gagne beaucoup et quelqu'un qui gagne le SMIC, il a beau faire ce qu'il peut, il restera toujours à son niveau. Ne serait-il pas possible d'étudier une base, c'est-à-dire un minimum, parce qu'il y a les timbres, l'encre, les convocations, les fiches d'inscription, etc.... Est-ce qu'on ne pourrait pas dire une base de 300 ou 350 euros, qui serait bien sûr au détriment de plus grosses associations, mais qui me semblerait intéressante à regarder. Sans tenir compte forcément du nombre de personnes, je pense, par exemple, pour les jardiniers de France ou pour d'autres associations, il est peut être intéressant d'étudier cette forme là. Je sais très bien que c'est extrêmement difficile et je suis en même temps d'accord avec ce que tu as dit.

Madame THOMPSON : Les deux associations citées en exemple, les jardiniers et EPIS, n'ont pas d'activités régulières, ils ont des activités uniquement ponctuelles. Pour être précise, les jardiniers de France ont demandé 190 euros, on leur donne 150 euros, je ne pense pas qu'ils vont faire la révolution, ils vont se débrouiller avec les 150 euros.

Madame BABONNEAU : Là encore, je pense qu'ils n'ont pas à demander, c'est à vous d'étudier avec eux, c'est à la mairie de proposer. Cela dit, leur donner 190 euros ce n'était pas « la mer à boire ». Je pose simplement la question de dire, est ce que l'on ne pourrait pas, quelle que soit l'association, ne pas descendre sous un taux, car il est vrai que lorsque l'on reçoit une petite somme cela ne change pas beaucoup les choses.

Autre chose totalement différente. A Longpont les associations sont relativement bien aidées. Je gère une association dans une commune extérieure et on n'a aucune aide pour les projets, même si on en propose. On a uniquement nos 8 euros par adhérent, et je dirais 8 euros par personne habitant la commune. Quelque chose qui m'a toujours un peu révoltée, c'est que certaines communes ne subventionnent pas des associations extérieures qui offrent une activité que la commune ne peut pas fournir, tel que le Hockey Club de Montlhéry. Je trouve normal que l'on donne une subvention en fonction des Longipontains qui y adhèrent. Par ailleurs, ce qui m'ennuie toujours c'est que l'on dit souvent, oui mais les associations utilisent des salles. Enfin, si on construit des salles c'est pour aussi que les associations les utilisent et qu'il y ait des activités. Et je trouve dommage que l'on

remette toujours cela sur le tapis, en disant elles utilisent des salles. Au niveau de la mise à disposition du personnel communal, c'est différent, parce que bien souvent les associations peuvent se débrouiller toutes seules, sauf si c'est le montage de panneaux, de tables, ou de choses extrêmement dangereuses, où là, l'aide du personnel communal est importante.

Madame THOMPSON : Je pense qu'il est simplement utile de rappeler aux associations et surtout à leurs adhérents, qui ne se rendent pas du tout compte, qu'ils consomment des bénévoles qui organisent pour eux. Alors il faut qu'ils sachent que derrière il y a une gestion.

Monsieur LAMOUR : Je voudrais rappeler à Madame BABONNEAU qu'il y a de nombreuses villes de France qui font payer les salles. Ne serait-ce que la ville de Paris, où les salles sont payantes pour toutes les associations.

Madame BABONNEAU : On peut toujours regarder ce qui est le plus mal, mais on peut aussi regarder ce qui est le mieux. Je crois qu'il faut essayer d'aller vers le mieux dans ce cas là, et ne pas voir le reste.

Monsieur LENTIGNAC : Madame BABONNEAU n'a pas de chance, parce qu'elle a une association à Epinay. Pourtant la ville d'Epinay a été largement abondée au point de vue parlementaire.

Madame BABONNEAU : Je veux simplement dire qu'une association, pour moi, doit être indépendante de tout, donc je ne demanderais jamais au nom de mon association une aide. Effectivement une autre association d'Epinay a eu une dotation, mais moi je ne l'ai pas demandée et je ne la demanderai pas.

Madame ANTONETTI : Le détail de ces subventions fait partie intégrante du budget, vous en avez donc, outre la note de synthèse, le détail dans le budget. Je tiens à préciser également que vous avez reçu sur table des éléments complémentaires qui sont des annexes du budget. Encore une fois, il y a eu de gros retards dans la transmission des éléments budgétaires par les services de l'Etat. Il vous a été remis l'état des restes à réaliser, le tableau des effectifs, le tableau des résultats qui correspond au compte de gestion, c'est-à-dire, celui qui est fait par le comptable, de façon à ce que vous ayez la conformité. Je voulais simplement préciser que ces pièces font partie intégrante du budget et de ce que l'on appelle les annexes. Charge à vous de les réintégrer dans le document amovible du budget.

VOTE : Pour attribuer les subventions aux associations pour l'année 2011, à l'unanimité (Ms JACQUIN et LENTIGNAC ne prennent pas part au vote).

Madame ANTONETTI : Nous avons épuisé l'ordre du jour. Avez-vous des questions diverses ?

Monsieur JACQUIN : Concernant les 26 logements sociaux inaugurés très récemment, rue du Perray, combien de logements, parmi les 26, ont été attribués aux demandeurs Longipontains ?

Madame ANTONETTI : Je souhaite, pour répondre à cette question, que nous suspendions la séance.

La séance est suspendue.

La séance est reprise.

Monsieur JACQUIN : Où en est le chantier de réhabilitation du Mort Rû ? Quand commencera-t-il et au'est-il prévu pour la phase 2 ?

Madame ANTONETTI : Cela suit son cours. Vous savez qu'un avenant a été voté pour une reprise importante de travaux suite à une crue qui a endommagé ce qui venait d'être fait. La crue était exceptionnelle, les reprises sont en cours. Cela a décalé le calendrier d'environ 4 mois.

On est encore sous le couvert de la déclaration d'intérêt général, on n'en n'est pas à la fin. La différence, entre la déclaration d'utilité publique (DUP) et la déclaration d'intérêt général (DIG), l'une ce sont les collectivités et l'autre c'est l'Etat, et d'une durée bien plus importante. On n'a pas eu de réunion de pilotage récemment, je vous en ferai retour quand on l'aura.

Monsieur LENTIGNAC : Je voudrais apporter une précision. J'ai vu certains regards qui étaient très étonnés quand je n'ai pas voté les subventions. Je vais m'expliquer. Je ne suis pas contre, mais je suis Président d'une association, et par déontologie je ne peux pas être juge et partie.

Madame ANTONETTI : C'est la raison pour laquelle Monsieur JACQUIN, traditionnellement, ne participe pas au vote non plus. Si nous en avons fini avec les questions diverses, avons-nous des annonces en matière de communication et de culture. A part le concert de samedi soir.

Monsieur LAMOUR : Il y a un programme chargé ce week-end. Il y a la dictée de Longpont par l'association Loisirs et Découvertes à l'Orangerie du château à 14 heures. Le soir, il y a un concert à la Basilique, la passion selon St Jean, et puis, je vous annonce surtout que l'on a début mai, le 7 mai, une journée importante sur le développement durable au Château de Lormoy. En avril, le programme est moins chargé, il y a beaucoup de vacances.

Madame ANTONETTI : J'ai une dernière petite information à faire, pas drôle du tout, mais qui a un côté qui risque de faire rire un petit peu. Je préviens les questions qui fleurissent en ce moment, du côté des Echassons, pour toutes les personnes qui vont fréquemment sur Carrefour et qui utilisent la route de Chasse, les ronds points de Villiers et de Ballainvilliers. Il a commencé à fleurir, ces derniers temps, une végétation de fleurs très particulières, très jeunes, issues des pays de l'Est. C'est sans doute dû à une grosse opération d'éradication de la prostitution en forêt de Sénart, qui s'est quelque peu déplacée. Je tiens à préciser que les services de gendarmerie s'occupent déjà de ce phénomène et mènent l'enquête. Juste pour préciser que les retours sont inutiles, les personnes en charge de ce dossier ont été vite prévenues, et j'ai moi-même informé le Maire de Ballainvilliers de la situation qui était déjà connue. C'est pour couper court à des remarques qui pourraient venir, car je sais que de nombreux citoyens ont remarqué cette situation et s'en inquiètent. Voilà, comme ça vous pouvez répondre que les gendarmes s'en occupent.

Je vais faire une suspension de séance pour donner la parole à la salle comme de tradition dans ce conseil municipal.

Une interruption de séance est faite à 22 h 50.

La séance est reprise à 22 h 50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.